



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

Ecole Supérieure d'Art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84 000 AVIGNON
Tel : 04 90 27 04 23

Conseil d'administration du 22 JUIN 2026

DELIBERATION N°10 Renouvellement de la désignation des délégués CNAS

Membres présent.es :

- Damien Malinas, Président de l'ESAA
- Michèle Nesme, Vice-Présidente de l'ESAA, et conseillère municipale en charge de l'enseignement supérieur et de la prévention de la délinquance,
- Violeta Lukic, conseillère municipale en charge de la Culture,
- Vincent Fuchs, conseiller municipal en charge de la Vie associative et événements,
- Corinne Moulin, conseillère municipale en charge des bibliothèques,
- Julien Gallon, personnalité qualifiée Ville,
- Laetitia Herbette, représentante des personnels techniques et administratifs,
- Benoit Pype, représentant des enseignant.es,
- Hervé Giocanti, représentant des enseignant.es,
- Victor Mulé, représentant des étudiant.es CR,
- Ariane Le Carpentier, représentante de la DRAC PACA,

Sont excusé.es :

- Viviane Savoye, conseillère municipale en charge de l'artisanat et urbanisme commercial,
- Thierry Suquet, préfet de Vaucluse
- Dalia Massera, Conseillère Enseignement supérieur DRAC PACA
- Marie-Garance Massal, représentante des étudiant.es Création
- Bruno Portet, directeur de la Culture

Procurations :

- Monsieur le Préfet à Madame Le Carpentier,
- Monsieur Laurent Rochut, adjoint au Maire à Madame Violeta Lukic

Personnes invitées :

- Benoit Broisat
- Raphaëlle Mancini
- Émilie Cosme
- Ludmilla Barrand

Soit 11 votants + 2 pouvoirs.

L'ESAA est dotée d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de l'établissement public et à cet effet **en adhérent au CNAS.**

Cette adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Le Conseil d'administration autorise en conséquent le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion au CNAS.

La cotisation 2026 est de 222€ par actif. Cette cotisation est actualisée chaque année et tient compte de l'engagement des agents. Actuellement 11 agents ont sollicité cette adhésion.

Comme suite au renouvellement du CA, il est proposé de renouveler la désignation des délégués au CNAS,

Le Conseil d'Administration du 22 juin 2026, après en avoir délibéré, décide :

1°) de désigner Monsieur Damien Malinas, Président du Conseil d'administration, en qualité de délégué élu notamment pour représenter l'ESAA au sein du CNAS.

2°) de désigner Madame Emilie Cosme, rédacteur territorial, comptable de l'ESAA en tant que délégué agent notamment pour représenter l'ESAA au sein du CNAS.

3°) de désigner Madame Emilie Cosme, rédacteur territorial, comptable de l'ESAA parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, comme relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Madame Raphaëlle Mancini, directeur territorial, secrétaire de l'ESAA est désignée comme correspondante suppléante.

Membres	
Présents	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**Le Président du Conseil d'administration
Damien Malinas**

